

ORDRE DE LA VISITE PASTORALE

VISITE DE 24 HEURES

Premier jour

1. — A 3 heures, arrivée de l'Évêque et entrée solennelle.
2. — Confessions jusqu'à 5½ heures.
3. — A 5½ heures, souper.
4. — A 7 heures, confessions.

Deuxième jour

1. — A 5½, 6 et 7 heures, messes basses.
2. — A partir de 5½ heures, confessions.
3. — A 8 heures, assemblée des marguilliers.
4. — A 8½ heures, messe de la visite et de la confirmation.
5. — A 9 heures, confirmation.
6. — Après la confirmation, office pour les Morts avec visite au cimetière, si le temps et la distance le permettent.
7. — Au retour du cimetière, ou après l'office pour les Morts, sermon à la paroisse.
8. — Salut et sortie solennelle.
9. — A 11½ heures, diner.
10. — A 2 heures, départ.